

Fiche action n°4

Développer et conforter l'intermédiation locative

Objectifs

L'intermédiation locative est un enjeu majeur de réponse aux besoins des personnes en difficulté d'accès au logement. Les modalités de cette intermédiation sont diverses : mandat de gestion, location/sous location, bail glissant... et peuvent être adaptées aux différents publics (des sans abri aux mal logés) sur tous les territoires. Les Acteurs du Logement d'Insertion sont historiquement très impliqués dans la mise en œuvre de ce type d'outil d'insertion par le logement.

L'action que nous proposons portera notamment sur le repérage des conditions de réussite du développement et de la pérennisation d'un dispositif ambitieux d'intermédiation locative sous toutes ses formes.

Méthodologie

Les fédérations iront à la rencontre d'adhérents qui mettent en œuvre différentes formes d'intermédiation locative afin de recueillir leurs avis, retours d'expériences et leurs propositions sur des thématiques qui pourraient être :

- l'articulation entre le dispositif national et les actions menées localement, notamment par les conseils généraux dans le cadre des PDALHPD
- les articulations existantes et/ou à développer avec les interventions et priorités de l'Anah
- les caractéristiques voire les spécificités des publics pris en charge
- Les conditions d'accueil et d'orientation des publics
- La question du relogement, en particulier à la fin de la location/sous-location
- les modalités de calcul de la redevance et des aides au logement dans le cadre de la location/sous location
- le contentieux en cas de difficultés rencontrées avec un ménage

Parmi l'ensemble des structures étudiées, certaines sont concernées par le dispositif Etat dans 7 régions (Ile-de-France, Midi-Pyrénées (Toulouse), Provence/Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Nord/Pas-de-Calais, Aquitaine et Pays-de-la-Loire). Une analyse de la complémentarité de ce dispositif avec les autres modalités d'intermédiation locative pourra être menée sur certains territoires.

Dans la mesure du possible, et dans l'objectif de décliner le travail en commun des Acteurs du Logement d'Insertion au niveau national sur les territoires, les remontées seront réalisées en

partenariat étroit.

En fonction des résultats, attentes des réseaux voire les besoins spécifiques de l'Etat, des points supplémentaires ou complémentaires pourront être ajoutés à l'analyse.

Livrables de l'action

Un document de synthèse. Après une partie dédiée à un état des lieux des pratiques qui permettra la remontée de données qualitatives et quantitatives au niveau national, la seconde partie sera consacrée à des recommandations visant notamment le déploiement du programme de l'Etat sur l'ensemble du territoire national en articulation avec les autres modalités d'intermédiation locative.

www.logementdinsertion.org

Fapil - 6, avenue du Pr André Lemierre 75020 Paris - Tél. : 01.48.05.05.75 - Fax : 01.48.05.32.65 - www.fapil.net

Fédération des Pact - 27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél. 01 42 81 97 70 - Fax : 01 40 23 93 06 - www.pact-habitat.org

Unafo - 29/31, rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 – Fax : 01 40 71 71 20 - www.unafo.org